

N° 11



Parti socialiste
jurassien



Commune mixte de
Haute-Sorne

Groupe socialiste

Question écrite – Patrick Ballaman

ZAM à Glovelier – Projet Cartier

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,
Chers (ères) collègues,

Grâce aux multiples avantages que lui confère son emplacement, la ZAM sise à Glovelier est destinée à être le fleuron de l'économie en haute Sorne.

Lors d'une précédente séance du conseil général, à l'heure des questions orales, la situation de l'entreprise Cartier a déjà été évoquée. En effet, ce groupe horloger important a jeté son dévolu sur notre zone industrielle en achetant en date en mars 2012 une parcelle d'environ 20000 m².

Plus de 3 années se sont écoulées et la construction de cette entreprise n'a même pas encore débuté. Le projet laissait entrevoir l'engagement de nombreux salariés, ce qui fiscalement pouvait rapporter une manne non négligeable à la commune. Cet élément est d'autant plus intéressant puisque, depuis la création de la nouvelle entité Haute-Sorne, nous présentons des budgets négatifs.

Un dossier tel que celui de la réalisation du projet Cartier est très porteur pour l'image de notre région. Or, nous remarquons que cet ambassadeur de l'horlogerie suisse ne se manifeste toujours pas et que c'est tout un « quartier » de la ZAM qui reste désespérément vide.

Nous imaginons bien que des demandes sont régulièrement présentées par d'autres entreprises et que le terrain en question aurait déjà pu trouver un nouvel acquéreur.

Récemment, nous avons voté un droit de réméré pour l'entreprise Velky's en zone industrielle de Bassecourt. C'est un deuxième exemple qui fait mal à la branche économique de notre commune. Ce droit de réméré devrait, nous l'espérons, pouvoir nous faire sortir de l'ornière en récupérant ce terrain.

Mais qu'en est-il de la parcelle de l'entreprise Cartier ?

Il semble qu'aucun droit de réméré n'ait été déposé. Cartier peut donc garder ce terrain en friche le temps qu'il voudra. Pourtant, la promesse de la construction du site était faite à ma connaissance dans un délai de deux ans.

Différents impératifs et probablement des raisons fiscales incitent peut-être cette entreprise à reporter son projet...

Rendez-vous compte du montant annuellement perdu dans l'assiette fiscale !

Ce dossier soulève un questionnement quant à sa gestion. Apparemment, une confiance aveugle a été octroyée à l'entreprise Cartier mais les promesses n'ont pas été tenues.

Pire encore, le fait qu'aucun garde-fou n'ait été posé pour assurer un délai de réalisation empêche, aujourd'hui, la commune de reprendre la parcelle afin de pouvoir la mettre à disposition d'un investisseur mieux disposé !

- Le conseil communal peut-il nous apporter des éclaircissements quant à l'historique de ce dossier et à la situation actuelle ?
- Quelles mesures le conseil communal pense-t-il adopter pour trouver une solution ou une issue à cette situation pour le moins embarrassante ?

Je vous remercie pour votre réponse écrite à l'attention du conseil général.

Groupe PS
Patrick Ballaman
19 mai 2015

